

Avocats



© 2013 Les Echos Publishing

Le président de la Conférence des bâtonniers et le bâtonnier de Paris viennent d'annoncer la mise en place de deux nouveaux services, déployés à l'échelle nationale, destinés à faciliter la pratique professionnelle de l'ensemble des avocats.

Ainsi, une centrale nationale de référencement et d'achat a vu le jour le 1^{er} juillet dernier afin de générer une baisse significative des charges et de faire face à la crise. Cet outil de mutualisation permet désormais de proposer aux avocats des tarifs plus avantageux sur divers produits et services de base nécessaires à leur exercice professionnel.

En outre, depuis le 1^{er} septembre 2013, un processus normalisé et un site permettant la conservation des actes d'avocats sont proposés à l'ensemble des membres de la profession.

Enfin, le barreau de Paris vient, quant à lui, de créer son premier centre de règlement des litiges professionnels (CRLP), opérationnel en septembre 2013. Répondant aux critères d'indépendance et de transparence, il vise notamment à organiser la conciliation des litiges de la collaboration libérale, salariée ou entre avocats, en raison de l'exercice de leur profession.

© 2013 Les Echos Publishing